



Fédération des Confréries des Régions de France

« Entre Tradition et Modernité »

Le Président

Benoît PAUTRAT

7, chemin de Mussy
45500 GIEN
06.98.14.98.77
Pautrat.benoit@orange.fr

Gien, le 18 Novembre 2025

Destiné à toutes les Confréries de France

Objet : Communiqué Officiel de la Fédération des Confréries des Régions de France

Chers Grands Maîtres(ses), Chers(es) Consœurs et Confrères de toutes les provinces Françaises.

La Fédération des Confréries des Régions de France s'est réunie en Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire à Nantes le 20 Octobre 2025 dans le cadre du salon professionnel Gastronomique SERBOTEI.

Cet événement annuel de la vie démocratique associative permet de valider par le vote des choix importants, organisationnels et financiers, de la conduite de votre Fédération.

Une réorganisation territoriale nécessaire :

Pour participer au Conseil d'Administration et aux assemblées, il convient d'obéir à une règle simple : Être à jour de cotisation auprès de la FCRF.

Or, Plusieurs présidents de Régions ont fait le choix de collecter la part fédérale de 25 euros auprès de leurs confréries régionales sans reverser cette somme à la FCRF.

Entraînant ainsi, l'impossibilité de représenter leurs confréries au niveau national, mais surtout entraînant leurs éviictions de la FCRF conformément à nos statuts.

Chaque Région est libre d'adhérer ou non à la Fédération des Confréries des Régions de France.

Cependant lorsqu'une Région n'adhère plus, la FCRF est en droit, et se doit de recréer un groupement régional représentatif pour ses confréries membres.

C'est pourquoi, face aux choix des régions Ile-de-France (COCORICO), PACA, Hauts de France et Auvergne-Rhône-Alpes de ne pas reverser la part fédérale à la FCRF, qu'une réorganisation territoriale se met en place.

La FCRF se restructure dans plusieurs Régions afin de combler les désengagements des groupements régionaux cités ci-dessus.

Ainsi, j'ai l'Honneur de vous annoncer le lancement de l'Ambassade des Confréries d'Ile-de-France mais également celui de l'Ambassade des Confréries des Hauts de France. D'autres vont suivre prochainement.

Fidèle à ce que je vous avais présenté lors de mon précédent courrier, nous poursuivrons ce travail de terrain, au plus près de vos confréries.

Toute l'équipe de la FCRF fonctionne dorénavant en commissions de travail, et participe à de nombreuses visios afin de transformer les projets en actes concrets.

L'équipe est soudée et déterminée à avancer afin d'augmenter vos services et avantages, et la promotion des Confréries.

Un projet de revanches personnelles :

Depuis Septembre et la condamnation de Monsieur DEVOT par le Tribunal de Dijon à verser la somme de 1500 euros aux représentants assignés de la FCRF, nous reprenons une communication efficiente via notre site web et nos réseaux sociaux. Toutefois nous sommes quotidiennement perturbés par des effets d'annonces déstabilisateurs. Sachez que tous les administrateurs sont unis à défendre vos confréries et à en préserver l'unité.

Monsieur Devot ne s'étant pas acquitté de cette dette, je vous informe qu'une action de saisie par un commissaire de justice est programmée. Les frais de défense engagés à hauteur de 7500 euros ne seront pas couverts par celui-ci en raison de ses faibles revenus, un comble !

De plus, depuis quelques jours, des confrères isolés de notre mouvement, dissidents de la première heure des Régions citées ci-dessus s'organisent à lancer une pseudo fédération dissidente. « Le Consulat des Confréries de France ».

Nous respectons ce choix, mais je souhaite attirer votre attention sur les problèmes que pourraient engendrer une telle adhésion de vos confréries à un projet de revanches personnelles de Monsieur Devot et quelques soutiens, Madame de Lhôpital, Messieurs Buchard, Huette et Huger pour ne citer qu'eux parmi quelques autres personnalités passées nostalgiques.

Les règles de fonctionnement annoncées par cette structure sont quasiment celles de la FCRF depuis 3 ans, que Monsieur Devot n'a jamais respectées pendant l'année où il a assuré la présidence de la Fédération. Devant la mise en cause généralisée qui s'en est suivie, il s'est retiré de son poste.

Où était la convivialité de Mr Devot quand il a porté plainte en référé au tribunal de Dijon (qu'il a perdue) contre 6 administrateurs de la Fédération, présidents d'Ambassades de grandes régions qui assurent un travail bénévole depuis de longues années auprès des confréries ?

« Le moi, président, Je... » si cher à Monsieur Devot qui n'a eu de cesse de passer outre les présidents de Région, ne peut être un projet fédérateur d'avenir, le consulat n'est qu'une coquille vide de partenaires revanchards qui cherchent à faire adhérer des confréries pour justifier leur action et leur égo.

Je vous demande donc par le présent courrier de ne pas vous rapprocher de cette structure nébuleuse qui entame la crédibilité auprès des partenaires publics et privés, associatifs et institutionnels de la FCRF.

Toute confrérie adhérente à la FCRF par sa région ne peut adhérer à une Fédération concurrente en rapport à ses statuts. Toute confrérie qui adhèrerait au « Consulat des confréries de France » sera radiée de fait de la FCRF et ne pourra plus bénéficier des avantages fédéraux.

Une impression que la FCRF ne se débarrassera jamais de ses détracteurs règne, c'est pourquoi, la FCRF se réserve le Droit d'engager en justice une action sur le Fond. Seront assignés les membres du bureau du « Consulat des Confréries de France » et toute personne affichant publiquement des messages ou informations diffamatoires, ou relayant lors de chapitres des propagandes anti-FCRF.

Où est la démocratie associative lorsque les confréries d'Île-de-France réunies en réunion plénière le 04 Novembre 2025 ne sont pas informées que le 03 Novembre 2025, la veille, Monsieur Devot vient de déposer en tant que Président de COCORICO les statuts de l'association « Consulat des Confréries de France » ? Et que les confréries de COCORICO apprennent, par Facebook, le 11 Novembre que le Consulat est créé...

Une reprise collective de la communication de la FCRF :

Je vous invite toutes et tous à vous désabonner du compte Facebook « Consulat des Confréries de France » et du compte Facebook de COCORICO et à ne plus communiquer vos informations de chapitres sur ce compte (qui était l'ancien compte Facebook de la FCRF administré par Madame et Monsieur Devot). Ils n'ont jamais rendu les données des réseaux sociaux et jouissent à l'heure actuelle de vos profils comme followers membres de leurs comptes.

Rapprochez-vous des élus membres du Conseil d'Administration de la FCRF, du bureau, ou de moi-même si vous souhaitez adhérer aux nouvelles structures régionales officielles de la FCRF.

Nous sommes à votre disposition pour vous aider à vous désabonner du compte « Consulat des Confréries de France » et à vous orienter vers vos responsables régionaux FCRF.

Je vous demande donc dans votre intérêt à tous, de ne pas adhérer à ce collectif instable représenté par ceux que l'on a écarté par le passé.

La FCRF sera attentive quant aux méthodes utilisées dans le développement de ce groupement dit « Consulat des Confréries de France », et se réserve le Droit d'effectuer toute action juridique pour faire valoir ses Droits à l'encontre de ses représentants(es).

Le site de la Fédération Officielle des Confréries de France est le suivant :

www.federation-confreries-regions-france.fr

La page Facebook de la FCRF est la suivante :

<https://www.facebook.com/FCRFOfficiel>

Le Groupe Facebook est le suivant :

<https://www.facebook.com/groups/fcrf officiel>

Nous aider à lutter contre cette dissidence organisée est le meilleur moyen d'avancer collectivement et cela passe par le fait de ne pas leur porter d'attention, ni à leurs personnes, ni à leurs actions.

Vous trouverez tous les réseaux sociaux disponibles sur notre site internet. N'hésitez pas à vous y inscrire pour nous suivre et communiquer.

Il est important que chacun d'entre nous dispose d'informations actualisées concernant la Fédération des Confréries des Régions de France. Je me rends bien compte que notre communication est perfectible, nous l'améliorons collectivement.

L'Unité au service du Patrimoine Français dont nous sommes tous garants est indispensable pour en assurer l'avenir.

Restons fédérés au service de l'intérêt Général dans ce combat citoyen de tous les instants. Soutenons, dans l'unité, toutes les Confréries qui réalisent un gros travail de promotion des patrimoines de nos terroirs et leurs produits.

Je vous prie d'agrérer, Chers Grands Maîtres(ses), Chers(es) Consœurs et Confrères, avec ma fraternité confrérique la plus sincère, les assurances de ma très haute considération.

Votre Président du Conseil d'Administration de la FCRF renouvelé

Benoît PAUTRAT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Benoît Pautrat". Below the signature, there is a small handwritten mark or initial "B.P".

« En Route Pour l'UNESCO ! »

